

Offre de stage : Evaluation des Chartes forestières de l'Arc Boisé de 2004 à 2014

Structure d'accueil : Conseil général du Val-de-Marne

Lieu : Site de Valenton, Services techniques départementaux, 10 chemin des Bassins 94 000 Créteil (Station Créteil Pointe du Lac, ligne 8)

Contexte

Depuis 2004, le Conseil général pilote la Charte forestière de l'Arc Boisé avec l'ONF, le Conseil régional via l'Agence des Espaces Verts et la DRIA AF. L'Arc Boisé est un massif d'environ 3 000 ha qui s'étend de l'Essonne à la Seine-et-Marne en passant par le Val-de-Marne. La Charte forestière de l'Arc Boisé se caractérise par une large participation depuis 10 ans de tous les acteurs (institutions, communes, associations) qui ne s'est pas essoufflée.

Objectifs du stage

Evaluer la Charte à plusieurs niveaux : la stratégie (enjeux et orientations, impacts), le programme d'actions (état d'avancement, résultats), la gouvernance et la participation des différents acteurs.

Description du stage

Les différentes étapes du stage seront les suivantes :

- Définition d'une méthodologie d'évaluation et rédaction du référentiel de l'évaluation (questions évaluatives, outils de collecte, calendrier)
- Collecte des données
 - o Etude de documents
 - o Entretiens avec les acteurs (associations, communes, institutions)
- Analyse et synthèse (rendu écrit et cartographique)

L'évaluation sera suivie par le comité technique de l'Arc Boisé et fera l'objet d'un rendu lors du comité de pilotage (rassemblant les communes et les institutions) et du comité des usagers (rassemblant l'ensemble des acteurs).

Connaissances / Compétences exigées : évaluation des politiques publiques, concertation, gestion des espaces forestiers, conduite d'entretien, esprit de synthèse, autonomie. Maîtrise des logiciels de bureautiques (word, excel, power point) et de SIG (Map Info). Permis B.

Formation : niveau Master 2 ou école d'ingénieur dans le domaine de la gestion des espaces naturels, de l'aménagement du territoire, de l'évaluation des politiques publiques.

Durée : 6 mois (environ mars à septembre)

Conditions : indemnisation à 30% du SMIC, mise à disposition de véhicules de service, poste de travail avec ordinateur

Contact : Marie HUOT – Chargée de projets Agriculture et Forêt – Direction des espaces verts et du paysage, service projets – marie.huot@cq94.fr – 01 43 99 82 32.